



SCIENCE ET PÊCHE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
DE

L'INSTITUT SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE des PÊCHES MARITIMES

59, Avenue Raymond-Poincaré, PARIS (16^e)

N° 106

PUBLICATION MENSUELLE

JUILLET - AOUT 1962

EVOLUTION DE L'INFESTATION DES MOULES DE LA BAIE DE L'AIGUILLON PAR *MYTILICOLA INTESTINALIS* STEUER AU COURS DE L'ANNEE 1962

par Henri BRIENNE

— Nous avons repris en 1961 l'étude de l'infestation des moules de la baie de l'Aiguillon par *Mytilicola intestinalis* STEUER commencée en 1960. —

Avant de résumer, dans cette note, les résultats de nos recherches, nous rappellerons la délimitation des secteurs que nous avons fixés dans cette baie et la répartition du parasite en 1960.

Compte tenu des conditions topographiques et hydrologiques, la baie de l'Aiguillon a été divisée en quatre secteurs :

- 1°) de la pointe du Rocher à la pointe d'Arçay,
- 2°) de la pointe d'Arçay à la pointe de l'Aiguillon,
- 3°) l'anse de l'Aiguillon,
- 4°) de la pointe St-Clément à la pointe de Digolet.

EXTENSION DU PARASITISME EN 1961.

A la fin de l'année 1960, la répartition du parasite sur les bouchots à moules de la baie de l'Aiguillon s'établissait de la manière suivante.

Les moules du secteur s'étendant de la pointe du Rocher à la pointe d'Arçay étaient faiblement infestées : 42,3 % renfermaient de 1 à 15 copépodes.

Les mêmes constatations étaient faites pour les individus provenant de l'embouchure du Lay : 46,7 % étaient parasités ; le nombre maximum de mytilicola par moule était 15.

Dans l'anse de l'Aiguillon, nous observions une augmentation du pourcentage de mollusques infestés : 85,2 % contenaient de 1 à 34 parasites.

Parmi les exemplaires récoltés de la pointe St-Clément à la pointe de Digolet, nous relevions 77,5 % d'individus hébergeant de 1 à 23 copépodes.

Pour l'ensemble de la baie de l'Aiguillon, 68,39 % des moules étaient infestées.

Dans le tableau 1, nous avons classé les moules d'après le nombre de parasites qu'elles renfermaient en 1961. Nous constatons une recrudescence du parasitisme dans tous les secteurs de la baie, plus spécialement dans l'embouchure du Lay et le long des côtes vendéennes ; le parasitisme atteint :

94,3 % des moules de l'embouchure de Lay,

80,6 % des individus provenant de la région s'étendant de la pointe d'Arçay à la pointe du Rocher.

Nombre de parasites	Secteur 1 (en %)	Secteur 2 (en %)	Secteur 3 (en %)	Secteur 4 (en %)	Total (en %)
0	19,4	5,7	11,2	2,6	9,27
1 - 5	54,1	44,8	36,5	31,0	42,57
6 - 10	14,6	28,4	29,6	37,0	27,13
11 - 15	7,4	14,8	13,9	20,8	14,22
16 - 20	2,8	4,8	5,6	6,1	4,71
21 - 25	1,1	1,2	1,6	2,1	1,46
26 - 30	0,5	0,2	1,1	0,3	0,44
31 - 35	0,1	0,1	-	0,1	0,12
36 - 37	-	-	0,5	-	0,08

Tableau 1

L'évolution du parasitisme est encore sensible dans le secteur Esnandes-Marsilly ; elle est plus faible dans l'anse de l'Aiguillon ; mytilicola se trouve dans :

97,4 % des exemplaires prélevés au sud de la passe d'Esnandes,

88,8 % des moules pêchées sur les rives droite et gauche de la Sèvre niortaise ;

90,73 % des mollusques provenant des bouchots de la baie de l'Aiguillon, examinés en 1961, renferment de 1 à 37 parasites.

Cette progression de l'infestation des moules dans la partie nord de la pointe de l'Aiguillon est due au fait que les mytiliculteurs ont transporté dans cette zone, peu infestée en 1960, le naissain fixé sur les pieux de bouchots construits dans les secteurs les plus parasités. Ils espéraient ainsi préserver une partie de leur récolte. En réalité, ils ont maintenu dans cette région une densité du peuplement moulier propice au développement du parasite.

Dans le secteur Esnandes-Marsilly, fortement infesté en 1960, la presque totalité des moules est parasitée. Certains mytiliculteurs, découragés par les pertes subies en 1960, avaient pratiquement abandonné tout travail dans leurs concessions ; d'autres avaient tenté de racler les pieux de leurs bouchots essayant ainsi de supprimer, avec les moules contaminées, les parasites qu'elles renfermaient. En 1961, une partie du naissain fixé en mai-juin a été reportée dans les bouchots d'élevage. Son évolution fait l'objet d'une surveillance constante de la part des mytiliculteurs qui voudraient retrouver ainsi une raison d'espérer en l'avenir.

Dans l'anse de l'Aiguillon, les quelques essais de mytiliculture tentés dans les bouchots clayonnés des rives de la Sèvre niortaise et des vannes (ou ruissons) qui se déversent dans cette rivière ont prouvé que dans cette zone le nombre de moules parasitées reste grand.

Les variations de ce nombre au cours des saisons, indiquées dans le tableau 2, résument les constatations relevées dans chaque secteur.

Du 21 - XII - 1960 au 19 - III - 1961	S 1	S 2	S 3	S 4	Total
Moules parasitées pour 100 moules	62,0	96,4	87,0	97,6	86,5
Moyenne générale du nombre de parasites par moule	1,8	7,2	7,1	6,6	5,7
Nombre moyen de parasites par moule parasitée	3,0	7,5	8,1	6,7	6,6
Nombre maximum de parasites dans une moule	15	32	37	25	37
Du 20 - III au 20 - VI - 1961					
Moules parasitées pour 100 moules	80,0	92,8	88,0	98,9	90,4
Moyenne générale du nombre de parasites par moule	4,3	7,3	7,4	8,0	6,7
Nombre moyen de parasites par moule parasitée	5,4	7,8	8,4	8,1	7,4
Nombre maximum de parasites dans une moule	23	29	24	23	29
Du 21 - VI au 22 - IX - 1961					
Moules parasitées pour 100 moules	89,5	96,9	91,0	96,0	93,6
Moyenne générale du nombre de parasites par moule	5,7	7,2	7,3	9,6	7,3
Nombre moyen de parasites par moule parasitée	6,3	7,4	8,0	10,0	7,8
Nombre maximum de parasites dans une moule	33	29	36	31	36
Du 23 - IX au 21 - XII - 1961					
Moules parasitées pour 100 moules	89,6	90,3	89,3	97,1	92,2
Moyenne générale du nombre de parasites par moule	4,9	4,1	6,5	8,2	5,9
Nombre moyen de parasites par moule parasitée	5,5	4,6	7,3	8,5	6,4
Nombre maximum de parasites dans une moule	26	24	27	29	29

Tableau 2

En examinant ces résultats, nous remarquons que le degré d'infestation des moules a augmenté régulièrement au cours de l'année 1961 ou qu'il s'est maintenu très élevé. L'intensité du parasitisme a suivi également une progression constante jusqu'à l'automne où nous constatons une diminution de la moyenne générale du nombre de parasites par moule et du nombre moyen des parasites par moule parasitée. A cette époque, nos examens ont porté soit sur un mélange de moules adultes et de naissain fixé en mai-juin 1961, soit uniquement sur le naissain, les bouchots étant dégarnis partiellement ou en totalité des moules adultes, livrées à la consommation de mai à septembre.

EFFETS DU PARASITISME SUR LA PRODUCTION

Ils se sont manifestés en février et en avril parmi les moules adultes de 2 et 3 ans fixées dans les parties basses des pieux ou dans le clayonnage des bouchots des lieux-dits «Pointe de la Roche», «Banc des Orses», «Banc des Jaux», à proximité de la pointe d'Arçay. Dès les premières chaleurs, on constatait une mortalité importante des moules dans les bouchots d'élevage des côtes vendéennes, de l'embouchure du Lay, de la région d'Esnandes-Marsilly. Les tempêtes de juillet accentuaient ces pertes.

Le naissain, fixé en mai-juin sur les bouchots construits vers le large, se développait dans de très bonnes conditions. Il atteignait 35 mm en octobre ; 13 % de ces individus dépassaient la taille marchande de 40 mm.

En septembre, qui a été le mois le plus chaud de l'année, certains mytiliculteurs signalaient que les moules ne se pêchaient plus en grappes mais séparées les unes des autres ; d'autres remarquaient que le naissain «remué» à cette époque se fixait et se développait mal dans les bouchots à grossissement.

Malgré la qualité exceptionnelle des moules (tant au point de vue de la croissance que de l'engraissement) qui a permis de limiter les effets désastreux du parasite, nous avons noté une nette diminution de la production moulière de la baie de l'Aiguillon en 1961. D'après les indications fournies par les mytiliculteurs, 2600 tonnes de moules ont été expédiées contre 3900 tonnes en 1960.

Si les centres d'Esnandes et de Marsilly ont sensiblement augmenté leur production, l'Aiguillon-sur-mer a maintenu la sienne. Par contre, les quantités de moules livrées à la consommation par le centre de Charron représente la moitié des expéditions de 1960 (1600 tonnes contre 3200).

Cette production déficitaire de la baie de l'Aiguillon s'explique d'une part par les pertes subies dans les bouchots par suite de la chaleur et de la présence de *mytilicola*, d'autre part, par l'extension involontaire ou provoquée de la production des huîtres de bouchots qui s'est développée dans l'embouchure du Lay, dans l'anse de l'Aiguillon, et surtout dans les bâtisses, intercalaires et premières lignes des bouchots d'élevage du sud de la passe d'Esnandes.

Les constatations faites au cours de cette année ont confirmé un résultat déjà obtenu en 1960 à savoir que le parasitisme ne modifiait pas sensiblement l'état d'engraissement des moules ; les individus maigres représentent 25,9 % des individus examinés, et 25,8 % des individus parasités.

DISPOSITIONS PRISES POUR COMBATTRE CE PARASITISME.

Tenant compte des conclusions tirées de notre étude sur la présence de *Mytilicola intestinalis* dans les moules de la baie de l'Aiguillon en 1960, l'Administration, en accord avec les professionnels, a entrepris de réorganiser la mytiliculture dans cette région.

Un arrêté du 2 mai 1961, réglementant les installations de captage et d'élevage des moules entre la pointe du Grouin du Cou et la pointe de Digolet, a autorisé l'emploi de la corde comme moyen de captage du naissain de moules et diminué d'une manière appréciable le nombre des pieux.

Les cordes sont montées sur 3 rangs de perches transversales de 3 mètres supportées par 34 pieux. Disposés en deux rangées parallèles distantes entre elles d'un mètre, ces pieux constituent une ligne dont la longueur ne doit pas excéder 50 mètres. La longueur totale des cordes, de 10 millimètres de diamètre, a été fixée à 1200 mètres par bouchot. Mises en place à l'époque d'émission du naissain, elles doivent être enlevées chaque année avant le 30 septembre.

Les bouchots à naissain de 50 mètres ne peuvent comprendre que 120 pieux au maximum, répartis régulièrement sur deux rangées parallèles distantes entre elles d'un mètre.

Les lignes de pieux à grossissement de 50 mètres ne peuvent comprendre plus de 90 pieux répartis régulièrement sur un seul rang. Le clayonnage de ces pieux est interdit ; le «catinage» et le «boudinage» sont autorisés sur les bouchots d'élevage ou de grossissement, tandis que le «boudinage» est le seul procédé permis sur les pieux des bouchots à naissain.

La mise en application d'une telle réglementation, bouleversant les procédés ancestraux employés jusqu'à ces dernières années, ne pouvait s'effectuer que par paliers. Ces mesures doivent amener l'éclaircissement des bouchots, la remise en ordre des concessions existantes, la suppression des installations illicites. Leur application, en cours en 1961, sera réalisée en avril 1962 dans tous les secteurs de la baie.

L'envasement progressif des bouchots d'élevage, dont certains sont devenus complètement impropres à la culture moulière, nécessitera le glissement des bouchots vers le large.

Ces opérations, qui supposent un travail d'ensemble important, sont indispensables à la survie de la mytiliculture en baie de l'Aiguillon.

Science et Pêche
N° 106 - 1962

Le Directeur
FURNESTIN

La reproduction totale ou partielle du Bulletin d'information et de documentation est autorisée sous réserve expresse d'en indiquer l'origine : «*Science et Pêche* Bulletin de l'Institut scientifique et technique des Pêches maritimes».